



Saint-Antoine-sur-Richelieu

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 20 h, le mardi 20 août 2024 et tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;
Monsieur Germain Pitre, conseiller #2
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5.

Est absent :

Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6

Est également présente à la séance :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

1. Séance ordinaire

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue à la maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 20 août 2024 est ouverte par le maire à 20 h 01.

ADOPTÉE

- 2024-08-253
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
-
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accepté l'ordre du jour, et que soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public :
- En ajoutant le point suivant :
- 10.1 Ressources humaines – Permanence – Adjoint à la direction.
- ADOPTÉE**
- 2024-08-254
- 1.2 Adoption des délibérations des séances ordinaires du 4 juin 2024 et du 2 juillet 2024
-
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations des séances ordinaires du 4 juin 2024 et du 2 juillet 2024.
- ADOPTÉE**
- 1.3 Mairie - suivi sur différents dossiers
-
- Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.
- 1.4 Période de questions générales
-
- Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.
- 2. Dépôt de documents**
-
- 2.1 Rapport financier consolidé au 31 décembre 2023 de la MRCVR;
- 2.2 Résolution 2024-07-68 - Appui - demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale - taxes de la Sûreté du Québec – Municipalité de Namur

3. Finances

3.1 Comptes à payer

2024-08-255

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'août 2024 pour une somme de 230 983,22 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 9 817,87 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 135 510,47 \$.

ADOPTÉE

3.2 Protocole d'entente - Maison des jeunes (MDJ) La traversée - Politique de reconnaissance des organismes et initiatives citoyennes

2024-08-256

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes et initiatives citoyennes, adoptée le 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance et soutien déposée par les représentants de l'organisme la Maison des jeunes (MDJ) La traversée;

CONSIDÉRANT QUE La MDJ contribue au bien-être des jeunes de 10 à 17 ans en milieu rural en leur offrant un lieu de rencontre accueillant qui contribue à leur épanouissement, leur développement et leur participation citoyenne, elle valorise le respect, l'inclusion, l'intégrité, l'honnêteté, l'engagement et l'autonomie des jeunes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la MDJ a vu son achalandage augmenter dans la dernière année pour le plus grand bonheur de notre collectivité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit approuvé le protocole d'entente avec la Maison des jeunes La traversée dans le cadre de la politique de reconnaissance des organismes et initiative citoyenne;

QUE soit approuvé le paiement de la quote-part au montant de 18 585 \$;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer l'entente, pour et au nom de la Municipalité ou en son absence, madame Valérie Beurivage Vincent, directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

2024-08-257

3.3 Abonnement annuel - Rezilio Technologie inc.

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement est maintenant pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE Rezilio est la plate-forme qui héberge le système d'alerte et de notification COMALERTE;

CONSIDÉRANT QUE COMALERTE assure la sécurité des citoyens et la protection des biens en cas de sinistre ou d'événement d'exception;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, et APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit payé l'abonnement annuel à Rezilio Technologie inc., du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026, pour un montant total de 1 400,67 \$, plus les taxes applicables par année.

ADOPTÉE

2024-08-258

3.4 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Reddition de compte finale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit compléter une reddition de compte finale pour l'obtention de la soumission dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et soumettre à l'auditeur les informations et les documents nécessaires à la mission de procédures convenues, comme mentionnée au document du Ministère à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif au PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Cormier, et APPUYÉ par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité entérine et confirme la réalisation de comptes finale au montant de 112 352\$ pour la réfection de la toiture et le remplacement des systèmes de ventilation de l'immeuble sis au 1060 rue du Moulin-Payet dans le cadre du programme PRABAM;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE soit mandatée la firme Daniel Tétreault, CPA inc. pour effectuer le rapport final.

ADOPTÉE

3.5 Fondation l'air d'aller - Tournoi de pickleball Caroline Guillotte au profit de la fibrose kystique – Demande de don ou commandite

Le conseil en prend bonne note et leur souhaite un bon succès pour le tournoi de pickleball au profit des personnes atteintes de la fibrose Kystique.

3.6 Paiement de facture – Aqua Consilium Experts-conseils

CONSIDÉRANT la facture n° 2387, datée du 19 juillet 2024, de Aqua Consilium Experts-conseils Analyse pour un rapport et recommandation pour une entente intermunicipale de partage des coûts pour le prolongement d'un réseau d'égout municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisé le paiement de la facture n° 2387 de Aqua Consilium Experts-conseils pour un montant de 3 700 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

3.7 Services professionnels – Daniel Tétreault, CPA inc. - Paiement de facture

CONSIDÉRANT la facture C-2848, datée du 2 juillet 2024, de Daniel Tétreault, CPA inc. pour des services professionnels incluant, pour l'année 2023 :

- Audition des livres et comptes;
- Rapport de l'auditeur avec émission d'opinion;
- Rapport de l'auditeur sur le taux global de taxation;
- Frais de reproduction des états financiers;
- Préparation de dossier de fin d'année et ajustement de postes;

2024-08-259

2024-08-260

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, et **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisé le paiement à Daniel Tétreault, CPA inc. pour un montant de 12 600 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Adoption – Politique portant sur la Gloriette

Reporté à une séance ultérieure.

4.2 Reconnaissance des employés – Années de service

CONSIDÉRANT QUE la Politique interne de reconnaissance aux employés municipaux a pour but de reconnaître l'importance de témoigner notre appréciation en soulignant divers événements spéciaux touchant les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique reconnaît les années de service continu et doivent être souligner par le biais d'une résolution du conseil municipal et par un mot dans la Gloriette;

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 2024, le directeur du service de sécurité incendie, fêtera ses 10 ans à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 3 juillet dernier, la responsable à la vie culturelle et communautaire, a fêté ses 5 ans de service avec la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit reconnues les 10 années de service du directeur du service de sécurité incendie;

QUE soit reconnues les 5 années de service de la responsable à la vie culturelle et communautaire;

5 ans et 10 ans ce n'est pas rien! La Municipalité tient à les remercier pour leur loyauté, leur bon travail et à souligner la contribution apporté dans leur milieu de travail.

ADOPTÉE

2024-08-261

4.3 Code d'éthique courant collectif - adoption

2024-08-262

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil municipal a pris connaissance du code d'éthique courant collectif et qu'il l'a signé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le Code d'éthique courant collectif.

ADOPTÉE

4.4 Avis de motion et dépôt - Règlement n°2024-04 relatif au Code d'éthique et de déontologie des comités de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

2024-08-263

Monsieur Germain Pitre, Conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le « Règlement n°2024-04 relatif au Code d'éthique et de déontologie des comités de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ».

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

ADOPTÉE

4.5 Ressources humaines – Technicien en sécurité civile – démission

2024-08-264

CONSIDÉRANT la lettre de démission du technicien en sécurité civile;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit entériner la démission du technicien en sécurité civil, et que celle-ci soit effective le 10 juillet 2024.

ADOPTÉE

4.6 Formation « Les procès-verbaux, les règlements et les avis publics : Conseils pratiques pour une rédaction conforme et efficace » – Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

2024-08-265

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale souhaite participer à la formation : « Les procès-verbaux, les règlements et les avis publics : Conseils pratiques pour une rédaction conforme et efficace », d'une durée de 3 heures qui se donne en ligne le 24 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, et APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisée la participation de la directrice générale à la formation « Les procès-verbaux, les règlements et les avis publics : Conseils pratiques pour une rédaction conforme et efficace » offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec, et qu'à cette fin, soit décrété un budget de 235 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

- 4.7 Colloque de zone : colloque annuel ADMQ – Montérégie Est – Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
-

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) région – Montérégie Est aura lieu le Jeudi 19 septembre 2024 au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe, de 8 h 30 à 16 h;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, et APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisée la participation de la directrice générale au colloque annuel offert par l'ADMQ, et qu'à cette fin, soit décrété un budget de 250 \$, taxes applicables incluses.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

- 5.1 Rapport d'activités du Service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2024 et des prévisions de dépenses du mois d'août 2024
-

Aucun rapport du service de sécurité incendie pour le mois de juillet.

Monsieur David Cormier, conseiller responsable de la sécurité incendie et de la sécurité civile remercie les pompiers pour leurs interventions durant le mois de juillet.

6. Transport et travaux publics

- 6.1 Rapport d'activités des transports, travaux publics et voirie pour le mois de juillet 2024 et des prévisions de dépenses du mois d'août 2024
-

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les transports et les travaux publics;

2024-08-266

2024-08-267

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions des dépenses d'août 2024 pour un montant de 7 747 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

6.2 Réfection de la rue des Prairies – Octroi du contrat

2024-08-268

CONSIDÉRANT la résolution 2024-05-169 adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 mai 2024 qui prenait acte qu'aucune soumission n'a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres n° 02-05066 pour la réfection de la rue des Prairies;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 2020-016 relatif à la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu permet à celle-ci d'exercer la faculté de donner des contrats de gré à gré tout en favorisant la rotation des fournisseurs;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-05-183 adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 mai 2024 qui mandatait madame Cynthia Bossé, directrice générale, à produire un nouvel appel d'offres sur invitation avec une modification quant aux cautionnements exigés au devis d'appel d'offres ainsi que toute autre modification qu'elle juge nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE Excavation G. Jeannotte & Fils inc. a présenté une soumission de 120 223,61 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu que soient retirés du contrat quelques travaux et qu' Excavation G. Jeannotte & Fils inc. révise son offre à la baisse par rapport à sa soumission de mai 2024;

CONSIDÉRANT QU' Excavation G. Jeannotte & Fils inc. a révisé son offre pour un nouveau montant de 84 975 \$, plus les taxes applicables, incluant la réfection des lieux;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux seront faits en régie interne;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit octroyé le contrat de réfection de la rue des Prairies à Excavation G. Jeannotte & Fils inc. pour un montant de 73 200 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé un budget de 5 000 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux qui seront faits en régie interne.

QUE l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux par le service des travaux publics ne dispense pas l'entrepreneur d'honorer le prix soumissionné advenant que la Municipalité décide de lui faire effectuer les travaux de réfection des lieux.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Rapport environnement et agriculture - suivi sur différents dossiers

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement et l'agriculture.

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en environnement et en embellissement (CCEE) tenue le 13 août 2024 est déposé et les membres du conseil en ont pris connaissance.

Le rapport révisé du « Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2022 » est déposé et les membres du conseil en ont pris connaissance.

7.2 Programme d'aide financière pour l'achat de produits écologiques - modifications

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière pour l'achat de produits écologiques a été adopté par la résolution 2022-05-150 et modifié par la résolution 2022-09-286;

CONSIDÉRANT QU'il faut modifier la Politique afin d'ajouter des précisions concernant l'aide consentie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit approuvée la modification au Programme d'aide financière pour l'achat de produits écologiques telle que proposée;

QUE soit approuvé un budget annuel maximal de 8 500 \$ pour ce Programme;

QUE le programme se termine les 31 décembre 2025, à moins que le conseil municipal décide de le prolonger.

ADOPTÉE

2024-08-269

8. Vie culturelle, communautaire et bibliothèque

- 8.1 Dépôt du rapport d'activités de la vie culturelle et communautaire pour le mois de juillet 2024 et des prévisions de dépenses du mois d'août 2024
-

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions des dépenses d'août 2024 pour un montant de 5 000 \$, plus les taxes applicables pour la fête des récoltes.

ADOPTÉE

- 8.2 Dépôt du rapport d'activités de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion pour le mois de juillet 2024 et des prévisions de dépenses du mois d'août 2024
-

Le rapport de madame Louise Ricard, responsable, par intérim, de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions des dépenses d'août 2024 pour un montant de 1 000 \$, plus les taxes applicables pour l'achat de livres.

ADOPTÉE

- 8.3 Dépôt du rapport d'activités des loisirs et infrastructures récréatives pour le mois de juillet 2024 et des prévisions de dépenses du mois d'août 2024
-

Le rapport de madame Shanda Leclair, responsable des loisirs, de la vie communautaire et des infrastructures sportives est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisées les prévisions de dépenses d'août 2024 pour un montant total de 450 \$, plus les taxes applicables afin d'organiser l'activité Espace famille pour trois (3) mois.

ADOPTÉE

2024-08-270

2024-08-271

2024-08-272

- 8.4 Modification – Programme d'aide financière pour activités sportives et de loisirs pour les résidents de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
-

CONSIDÉRANT QUE les résidents demande à être remboursé pour les frais de traversiers;

CONSIDÉRANT QUE cette modification permettra aux résidents d'être remboursés à 50% du prix des traverses lors du jumelage avec une équipe de soccer de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu ou de Saint-Charles-sur-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adoptée la modification du Programme d'aide financière pour activités sportives et de loisirs pour les résidents de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

- 9.1 Dépôt du rapport d'activités du Service d'urbanisme pour le mois de juillet 2024
-

Dépôt reporté à septembre.

- 9.2 Avis de motion – Règlement n° 2009-002-015 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 relativement aux conditions d'abattage d'arbres, aux boisés protégés et à la hauteur des haies
-

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le Règlement n° 2009-002-015 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 relativement aux conditions d'abattage d'arbres, aux boisés protégés et à la hauteur des haies.

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

- 9.3 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 2009-002-014 modifiant le Règlement de zonage n° 2009-002 relatif aux dispositions concernant les zones de contraintes de glissements de terrains
-

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le Règlement n° 2009-002-014 modifiant le Règlement de zonage n° 2009-002 relatif aux dispositions concernant les zones de contraintes de glissements de terrains.

2024-08-273

2024-08-274

2024-08-275

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

10. Divers

10.1 Ressources humaines – Permanence – Adjoint à la direction

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de huit (8) mois est complétée;

CONSIDÉRANT la réussite de la période probatoire et la recommandation de la directrice générale, madame Cynthia Bossé, d'accorder à l'adjoint à la direction, le statut d'employé permanent;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit embauché à titre permanent, l'adjoint à la direction.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

12. Correspondance

Les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de juillet 2024.

ADOPTÉE

2024-08-276

2024-08-277

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 h 28.

ADOPTÉE

Jonathan Chalifoux
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Jonathan Chalifoux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.